

# **COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT**

*Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PERPIGNAN*

## **Compte rendu de la séance du 18 janvier 2016**

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Françoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Madame Françoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)

Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal) est arrivé à 19 heures 35  
Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

### **Ordre du jour:**

Approbation des comptes-rendus des 10/08/2015, 23/09/2015 et 19/11/2015  
Déclarations d'intention d'aliéner  
SIVM du canton de Millas  
Demandes de subventions pour 2016 (AIT + DETR)  
Communauté de Communes : CLECT  
Dénomination de rue  
SATESE  
Charte de mobilisation lutte contre la cabanisation  
Décision modificative (M14)  
Plateau des sports  
Circulation / stationnement  
Projet aménagement RD612  
Questions diverses

### **Approbation des comptes-rendus**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances précédentes. Les comptes-rendus des réunions du 10 août 2015, du 23 septembre 2015 et du 19 novembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

### **D.I.A (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :**

Trois demandes sont présentées à l'organe délibérant. L'ensemble des Élus décide de ne pas préempter les biens vendus. (Vente : ALBELDA/BRAGA DIREITO parcelle A477, vente : FONS/RENARD parcelle A341 et vente : GOUZY/GAQUIERE parcelle A359 et A360).

### **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Canton de Millas (SIVM) - Désignation de délégués (DE 2016 001)**

Il convient de désigner deux délégués communaux pour siéger au SIVM du Canton de Millas  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :  
- Monsieur Robert OLIVE  
- Monsieur Jean-Claude MORAT

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Canton de Millas - Dissolution (DE 2016 002)

Monsieur le Maire rappelle aux Élus que la commune de Saint-Féliu d'Amont est membre du SIVM du Canton de Millas et leur présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entériner la proposition de Madame la Préfète et se prononce favorablement à la dissolution du SIVM du Canton de Millas.

Demandes de subventions - (DE 2016 003, DE 2016 004, DE 2016 005, DE 2016 006)

a) Aide à l'Investissement Territorial 2016 - espace public clos St Paul :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est impératif d'aménager l'espace public "Clos St-Paul". Vu le montant estimé, de cet investissement à 66 040 € H.T., vu les moyens financiers, modestes de la Commune, le projet ne pourra commencer qu'avec des aides importantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de solliciter, une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Pyrénées-Orientales, pour un montant le plus élevé possible.

b) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 - Parking impasse de la rivière :

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement du parking de l'impasse de la rivière et dont le coût prévisionnel s'élève à 88 540 € HT soit 106 248 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total :	88.540 €
DETR :	60.832 €
Réserve parlementaire :	10.000 €
autofinancement communal :	17.708 €

Grâce au soutien financier de l'État, le projet pourrait être entièrement réalisé, pendant le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'arrêter le projet d'aménagement du parking situé impasse de la rivière
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

c) Aide à l'Investissement Territorial 2016 - acquisition d'un gyrobroyeur et d'un transpalette :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est impératif d'acquérir un gyrobroyeur ainsi qu'un transpalette manuel. vu le montant estimé, de cet investissement à 2 980 € H.T., vu les moyens financiers, modestes de la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de solliciter, une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Pyrénées-Orientales, pour un montant le plus élevé possible, cet achat ne sera réalisé qu'après notification d'obtention de la subvention par le CONSEIL DEPARTEMENTAL des Pyrénées-Orientales (les crédits nécessaires, pour le financement des travaux, seront prévus au budget).

#### d) Aide à l'Investissement Territorial 2016 - aménagement intérieur du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est impératif d'aménager l'intérieur du cimetière. Vu le montant estimé, de cet investissement à 21 065 € H.T., vu les moyens financiers, modestes de la Commune, le projet ne pourra commencer qu'avec des aides importantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter, une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Pyrénées-Orientales, pour un montant le plus élevé possible et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

#### Communauté de Communes Roussillon Conflent - CLECT- Désignation d'un représentant (DE 2016 007)

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit un certain nombre de transferts de compétences vers l'EPCI (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, PLUi en 2017, Gemapi en 2018, gestion de l'eau et de l'assainissement en 2020),

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°10 du 1er octobre 2015, la Communauté de Communes Roussillon Conflent dont la Commune est membre, a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées

La délibération n°10 du 01/10/2015 prévoit la désignation d'un délégué pour représenter Saint-Féliu d'Amont à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et demande aux communes de désigner ce représentant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal élit Monsieur Robert OLIVE comme représentant titulaire.

#### Dénomination de voie (DE 2016 008)

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie intérieure qui sera créée avec la réalisation du lotissement "Le Canigou" - PA06617315C0001, il a été fait 6 propositions : impasse des Pyrénées, impasse de la Salanque, impasse les Sources, impasse du Péric, impasse des Corbières, impasse du Néoulous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, adopte la dénomination « impasse les sources ». (8 voix pour) (Ont obtenu : 5 voix impasse du Péric, 1 voix impasse des Pyrénées)

#### Convention SATESE (DE 2016 009)

Monsieur le Maire rappelle les modalités de mise en place de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et expose les besoins de la Commune en matière d'assainissement collectif ainsi que les missions qui pourraient être conventionnées avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Monsieur le Maire rappelle que, pour avoir accès à l'assistance technique des services du Conseil Départemental, il est nécessaire de signer une convention entre le Département et la Commune.

Après lecture et examen de cette proposition de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une telle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer (ainsi que tous les documents y afférant) au nom et pour le compte de la Commune.

#### Adhésion charte cabanisation (DE 2016 010)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales a été signée le 31 octobre 2006. Cette charte vient d'être rénovée et s'est élargie à d'autres partenaires pour une plus grande efficacité des actions conduites.

Madame la Préfète a demandé aux communes des Pyrénées-Orientales d'adhérer à la charte. Après avoir lu les engagements liés à la signature de la charte 2015, Monsieur le Maire

demande aux élus de donner leur avis et leur accord pour signer cette charte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales.

#### Désignation coordinateur lutte contre la cabanisation (DE 2016 011)

Vu la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales ; vu la demande des Services de l'État demandant à la commune de désigner un correspondant «cabanisation» ; considérant qu'il convient de désigner un délégué communal qui sera l'interlocuteur des autres partenaires de la Charte, le conseil municipal désigne à l'unanimité des Membres présents, Monsieur Francis JOULIA

#### Décision Modificative - Budget Communal (M14) (DE 2016 012)

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

##### Section d'investissement

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : - 3.918 €  
Article 280422 - Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : + 3.918 €

##### Section de fonctionnement

Chapitre 023 - virement de la section d'investissement : - 3.918 €  
Article 6811 - dotations aux amortissements des immobilisations : + 3.918 €

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé du Maire et, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la décision modificative.

#### Convention de mise à disposition de terrain (DE 2016 013)

Monsieur le Maire, rappelle que la commune de Saint-Féliu d'Amont rencontre un problème de stationnement lorsque l'Association "Pétanque Club" utilise pour ses activités le plateau des sports (parcelle cadastrée section A n°799). Or Madame Marie-Antoinette RIBES née CALVET accepte de mettre à disposition gracieusement un terrain cadastré section A n°225 d'une contenance de 10 ares 50 centiares (le terrain de Madame RIBES jouxte le plateau des sports). Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte qu'une aire de stationnement soit créée sur le terrain appartenant à Madame Marie-Antoinette RIBES née CALVET.

#### Circulation / Stationnement

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que l'on rencontre un problème de circulation/stationnement sur la commune et, principalement, rue de la Mairie. Alain CATALA propose que la population soit concertée. Il est également envisagé comme solution soit de mettre des jardinières, soit de mettre cette rue en sens unique. Il est proposé que la décision soit prise lors de la prochaine réunion du prochain Conseil.

#### Avis sur l'enquête publique au titre du code de l'environnement sur le projet d'aménagement de la RD (DE 2016 014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a déposé un dossier en Préfecture des Pyrénées-Orientales relatif au projet d'aménagement de la route départementale 612 (entre Millas et Thuir).

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que, par arrêté n°PREF/DCL/BUFIC/2015301-0001 en date du 28 octobre 2015, Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales a prescrit la mise à l'enquête publique préalable pour le projet susdit.

Il précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Cette enquête s'est déroulée du 14 décembre 2015 au 18

janvier 2016 inclus. Un dossier d'enquête, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public ont été déposés et mis à la disposition du public en mairie.

Après avoir consulté les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'émettre un avis. Il préconise un avis favorable au projet présenté par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil émet un avis favorable au projet d'aménagement de la RD612 entre Millas et Thuir ainsi que pour l'enquête parcellaire correspondante.

### Questions diverses

- Comité des fêtes :

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un courrier émanant du Président du nouveau comité des fêtes qui demande la mise à disposition, par la commune, d'un local pour entreposer le matériel de l'Association. Après en avoir discuté, les élus décident de lui proposer l'ancien garage Communal qui se trouve rue de la mairie.

- École :

Il est rappelé que l'on rencontre toujours un problème de chauffage à l'école. Plusieurs solutions sont proposées :

- Faire monter l'ampérage, par EDF, afin d'équiper les pièces qui ne le sont pas, de convecteurs électriques.
- Etudier la possibilité d'installer une climatisation réversible. (Seulement si le fournisseur reprend les convecteurs électriques)
- Faire intervenir un nouveau plombier spécialisé en plancher chauffant.

Après avoir longuement échangés, les élus décident de contacter un plombier spécialisé afin d'obtenir son avis sur le fonctionnement du chauffage au sol actuel ainsi qu'un devis sur les réparations nécessaires.

- SYDEEL : Convention de mise en esthétique (DE\_2016\_015) :

La commune est membre du SYDEEL66 (Syndicat départemental d'électricité). Conformément à ses statuts, le syndicat est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités qui en sont membres. Le syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, la compétence en matière de réseaux électriques.

Le syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes à la distribution publique d'électricité. Ainsi, en ce qui concerne l'enfouissement du réseau et la mise en esthétique des réseaux Rue de la Carrerade dont les travaux vont débuter prochainement, le SYDEEL est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux. A cet effet, une convention doit être passée entre la commune et le SYDEEL 66 pour définir les modalités d'organisation et de paiement des travaux pour la mise en esthétique des réseaux BT et FT "rue de la Carrerade" Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité les membres présents ; les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT) et des communications électroniques (FT) "Rue de la Carrerade".

- Convention groupement commandes dans le cadre de la création d'une salle de classe, d'un périscolaire et d'une cantine (DE 2016\_016) :  
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Roussillon-Conflent propose de créer un groupement de commande entre la commune de Saint-Féliu d'Amont et la Communauté de Communes Roussillon-Conflent dans le cadre de la création d'une salle de classe, d'un périscolaire et d'une cantine. Monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes. Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes de Roussillon-Conflent dans le cadre de la création d'une salle de classe, d'un périscolaire et d'une cantine et dit que la convention sera signée, pour la Commune, par le 1<sup>er</sup> Adjoint - Jean-Pierre PASCAL.
- Indemnités du Maire (DE 2016\_017) :  
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les indemnités de fonction des élus sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique à l'Assemblée délibérante qu'en application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de 1.000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond.  
Monsieur Le Maire indique aussi à l'Assemblée que les indemnités cumulées qu'il perçoit au titre de ses différentes fonctions ne peuvent pas être supérieures à 1.5 fois le montant de l'indemnité d'un parlementaire. Il propose de baisser son indemnité de Maire en la ramenant de 31 % à 19,20 % de l'indice 1015.  
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de redéfinir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, le montant de l'indemnité du Maire est fixé à 19,20% de l'indice brut 1015.
- Contentieux SCI Plein Sud :  
Monsieur le Maire informe les élus de l'état d'avancement du dossier qui oppose la Commune à la SCI Plein Sud.
- Bilan Office66 :  
Monsieur le Maire présente le bilan de l'activité de l'office 66 sur le canton Vallée de la Têt.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10